

Conseil Portuaire du 15/12/2021

Compléments à l'ordre du jour

- Nouveaux statuts de la Spl

- Présentation et évolution par rapport aux précédents
- Date de mise en application
- Date de désignation des nouveaux administrateurs
- Mode de désignation des représentants territoriaux

- Rapport d'activité Spl

- Données port de plaisance, indiquer le détail des visiteurs par nationalité
- Travaux 2021 : Indiquer le détail des montants engagés/facturés/réglés
 - Diagnostic des portes, quels résultats
 - Rénovation du parking, planning de fin des travaux
- Travaux 2022 : Planning de rénovation bande de roulement du roulève
 - Période de non accessibilité
 - Zone technique (grillage et déchetterie), montant prévu
 - Participation du Département pour la zone technique et le parking
 - Explication du montant pour la salle de réunion
 - Présentation du plan de rénovation des sanitaires de la Marina
 - Explication du coût de cette rénovation

- Budgets – atterrissage 2021 – budget 2022

- Vente carburant pêche : 2022 calé sur 2021, peu élevé par rapport à 2019 avant covid, à réévaluer (Achat carburant à mettre en cohérence)
- Vente jeton douche 2022>2021 alors que la suppression des jetons est annoncé dans les tarifs ?
- Expliquer la baisse de la redevance DDFIP, 2022<2021 ?
- Abonnement cales en recettes : 7500 (2019), 3500 (2200), 1750 (2021), raisons de cette baisse ?
- Expliquer la baisse de 23% du montant de la taxe d'outillage pour la pêche : 2000 en 2022 pour 2549 en 2021 (2000€ pour 25 bateaux soit environ 60€ l'unité, écart important entre pêche te plaisance) ?
- Reprises sur provisions, 50 k€ budgétés en 2021, 0 dépensés. Raison du décalage des travaux ?
- Escales offertes, explique le bond 2021/2019 et 2022 ?
- Indiquer le détail des chiffres 2021/2022 des lignes entretien mob&foncier et mob&matériel ?
- Explique l'augmentation de 50% des coûts tel+internet par rapport à 2019 et 2020 ?
- Constat d'une augmentation des salaires à +28% en 2 an par rapport à 2019
- Montant des provisions 2022 inacceptable vis à vis des engagements de la Spl, à revoir !
- Constat des frais de siège à hauteur de 25% des frais de personnels+ charges. Pour quel service en + pour les usagers ?
- Quelle est la clé de répartition de ces frais de siège sur l'ensemble des ports de la Spl ?

- La taxe de séjour qui doit être reversée à St Vaast n'apparaît pas dans le détail, à préciser ?

- **Tarifs portuaires**

- Détailler les valeurs d'indice retenus pour le calcul !
- Droits de port, annexe II, pêche, article 10, 2°, le tarif de 6.1264€/m3 génère peu de revenu en regard des coûts d'évacuation des déchets (environ 3% des recettes du port)
- Tarifs outillage, p2/14, 6-1, rallyes de 10 navires, les 30% ; il manque « de réduction »
- Tarifs outillage, p7/14, à la délivrance des passeports escales prévoir un écrit informant des services associés !
- Pas de tarifs manutention !

- **Modification RPP**

- Indiquer les raisons de ces modifications
- Revoir rédaction, article 8, b, pas claire
- Pour les Aot en tant que personne morale il ne peut y avoir une identification de navire mais l'attribution d'une place, à préciser !

Document à insérer dans le compte rendu du Conseil portuaire